

COVID-19 : COMPTE RENDU AUDIO CONFERENCE DRFIP 974 du 31 MARS 2020

Généralités :

Sur le département, il n'y a plus que 3 avions passagers/frêt et 1 avion cargo par semaine depuis la métropole. La Réunion, doit maintenir le lien avec Mayotte qui n'a plus aucun vol de la métropole.

Le Directeur précise que le PCA (Plan de Continuité d'Activité) prend un rythme de croisière sur les missions prioritaires.

Aujourd'hui, aucun agent de la DRFIP de la Réunion n'est suspecté, ni contaminé, ni malade du COVID 19.
En moyenne, 127 agents sont présents sur les sites quotidiennement. Soit 7% des effectifs du département. 107 agents sont en télétravail.

La DRFIP maintient sa vigilance pour qu'il n'y est, strictement que la présence des agents nécessaires à la réalisation des missions prioritaires. Ces agents sont mobilisés quotidiennement, partiellement ou ponctuellement, par roulement afin d'assurer ces missions.

Un rappel régulier est fait auprès des chefs de service pour veiller à l'entretien des sites avec une attention plus particulière sur les passages, poignées de portes, plan de travail et hygiène des sanitaires.

Le médecin de prévention a préconisé la mise à disposition d'alcool ménager sur les sites pour le nettoyage individuel des claviers, téléphones, souris, etc...

Un CHSCT « COVID 19 » est programmé le 2 avril 2020 avec la participation du médecin de prévention et de l'ISTT.

Plan de continuité de l'activité (PCA) :

Toutes les payes du département (70 000) ont été réalisées en temps et en heure. Les dépenses de l'État et des collectivités locales sont payées rapidement. Un rappel aux ordonnateurs sera fait pour mandater les factures le plus rapidement possible.

Les encaissements, la tenue de la comptabilité sont assurés.

L'accueil téléphonique et par e-contact sont assurés régulièrement. Le DRFIP reconnaît que la prise en charge de cet accueil peut être fait par les agents présents pour les tâches prioritaires (message d'attente, réponse généraliste) et en télétravail.

Un message général sera diffusé sur Réunion Première, ce jour. Le message fera un rappel du numéro national et de l'utilisation de e-contact pour toutes nécessités à contacter nos services.

A ce jour, 490 entreprises ont bénéficié d'un report de l'impôt sur les sociétés, soit 10 000 000,00 €. Un décret est en application depuis ce matin, relatif au plan de soutien de 1 500,00€ aux TPE.

Concernant la campagne IR, prévue initialement le 4 avril, un très petit décalage est prévu. Un début de campagne uniquement par internet avec les télédéclarations, puis il est prévu un décalage de la campagne papier avec un report de la date limite de dépôt.

A ce jour, la DG est toujours en réflexion sur le sujet et aucune date n'a été fixée.

La DG a demandé la réouverture des services SPF pour les actes prioritaires et les réquisitions (500 dossiers en cours à ST PIERRE et à ST DENIS) et les actes d'enregistrements des sociétés.

Deux agents du BNIPF doivent intervenir à compter du 1er avril sur la gestion de ces dossiers.

Il est demandé à la direction, un état du nombre des agents présents par service, précisant la mission sur laquelle ils sont affectés. Il est aussi demandé le nombre exact de contacts par téléphone et par e-contact, ainsi que le nombre exact d'accueils physiques réalisés depuis le début du confinement. Nous attendons les documents de l'administration.

Il semble que certains chefs de services sollicitent les agents en confinement sur des missions pas forcément prioritaires. D'autres mobilisent plus d'agents que nécessaire sur ces missions.

Certains agents en autorisation d'absence pour garde d'enfants sont sollicités par leur chef de service. Le DRFIP nous assure que ces agents sont considérés comme « agent empêché » et donc ne travaillent pas. Exceptionnellement, ils peuvent être sollicités par téléphone pour un apport de solution. Mais ceci doit rester de l'ordre de l'exceptionnel. Les agents non empêchés sont susceptibles d'être appelés et sollicités.

Gestion RH :

La DG est dans un processus d'obtenir des gardes d'enfants afin de mobiliser des agents DGFIP sur le modèle des personnels soignants.

La CGTR Finances publiques demande si ce même processus est envisagé par la DRFIP de la Réunion. Si tel est le cas, la CGTR Finances publiques s'y oppose fermement, rappelant que l'objectif du PCA est qu'il y est le moins d'agents possible en présentiel. Au vu des moyens sanitaires du département très largement inférieur à celui de la métropole, il est inconcevable voir inquiétant d'obliger enfants et agents de sortir d'un confinement mis en place depuis le 16 mars 2020.

Le directeur nous confirme une proposition faite par la CAF à toutes les administrations, d'une offre de garde d'enfants. Il nous indique qu'à ce jour, il n'a pas jugé utile de mettre en place ce dispositif localement.

Hygiène et sécurité :

La CGTR Finances publiques a signalé que certaines entreprises de nettoyage de l'île obligent leur personnel à travailler sans protection. La DRFIP doit donc refuser toutes prestations sans protection ou donner les protections nécessaires à ces employés travaillant sur nos sites. Le DRFIP s'engage à vérifier que les consignes de protections soient assurées par tous.

Selon les préconisations de la DFGAP, la DG s'est inscrit dans un marché ministériel relatif à la dotation de masques. Les masques sont à destinations de trois catégories d'agents prioritaires : les agents des trésoreries hospitalières, les agents assurant les accueils physiques sur rdv et les agents des services éditiques.

La CGTR Finances publiques demande si la Réunion est incluse dans ce marché ministériel et comment obtiendra-t-on les masques ?

Le DRFIP précise que l'ARS a fourni 400 masques pour les agents de la trésorerie hospitalière (300 pour le Sud ; 100 pour le Nord). Concernant le marché ministériel, les DOM n'en sont pas exclus, les discussions sont en cours les modalités d'acheminements.

Il est demandé l'élargissement de cette distribution de masques aux agents du CID et du CIL. Un recensement devra être fait pour les agents utilisant les transports en communs et éventuellement les doter en masques.

Il est signalé une pénurie de gel hydroalcoolique dans les sites. La DRFIP a encore quelques stocks qu'elle distribuera en rappelant qu'il est nécessaire de privilégier pour le moment un lavage prolongé des mains avec du savon.

Nous apprenons que les urgences du CHU de ST PIERRE s'installe dans le hall où se trouve la trésorerie hospitalière. Le DRFIP nous assure que les agents n'auront pas de contacts avec les patients reçus aux urgences et que le médecin de prévention a donné un avis favorable au maintien des agents mobilisés sur la trésorerie.

La question sera de nouveau abordée lors du prochain CHSCT qui aura lieu le 2 avril 2020.

Prochaine audio conférence DRFiP/OS à le mardi 7 avril 2020 à 9h30.